WH selfinvest

Simplifie le trading actif

Merci de renvoyer le dossier à :
WH SelfInvest
Bâtiment Vitrum, 2e étage
Rue du Puits Romain 33
L 8070 Luxembourg-Bertrange
G.D. Luxembourg

Guide d'ouverture – Comment ouvrir un compte de trading

Ce kit d'ouverture de compte contient 4 documents :

Formulaire ❶ : Demande d'ouverture de compte	(compléter, dater, signer puis renvoyer)
Formulaire ❷ : Conditions générales	(lire, dater, signer puis renvoyer)
Formulaire ❸ : Notice des risques	(lire)
Formulaire ❹ : Agrément de compte joint	(compléter, dater, signer puis renvoyer **uniquement** pour un compte joint)

En plus des formulaires, veuillez **fournir** deux documents :

1. Photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport

Pour ouvrir son compte **par correspondance**, il est nécessaire de faire **certifier conforme** à l'original la photocopie de sa carte d'identité valide ou de son passeport. La certification peut être faite auprès de la mairie, la police ou un notaire. En remplacement, vous pouvez fournir une fiche d'état civil.

Si vous ouvrez votre compte en **présence** de l'un de nos collaborateurs (par exemple dans nos bureaux, lors d'une foire ou d'un séminaire) la **certification** décrite ci-dessus n'est **pas** nécessaire.

2. Une preuve d'adresse

La date du **justificatif de domicile** ne doit pas excéder 3 mois. Nous acceptons une copie récente d'une facture périodique (eau, gaz, électricité), une facture de téléphone pour ligne fixe (pas de mobile), un relevé bancaire ou une fiche d'état civil.

Toutes les informations fournies sont confidentielles. Toutes les questions nécessitent une réponse.
Nous ne pouvons pas traiter votre demande d'ouverture de compte s'il manque une information.

Que se passe-t-il ensuite? Votre demande d'ouverture de compte sera traitée dès sa réception. Vous recevrez un **e-mail** confirmant cette ouverture. Vous recevrez également une **lettre** avec votre numéro de compte et les détails nécessaires à l'alimentation du compte. Merci d'alimenter votre compte dans les 4 semaines. Dès que le compte sera alimenté, vous recevrez votre identifiant et mot de passe donnant accès à la plateforme. Vous serez prêt à trader.

Questions? +352 42 80 42 81 ou info@whselfinvest.com

Note: Vous pouvez imprimer notre grille des tarifs.
CFD-Forex : whselfinvest.com/Tarifs-cfdfx ; Futures : whselfinvest.com/Tarifs-futures

WH selfinvest

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

Usage interne	CFD-Forex a/c			Futures a/c		Date
	Route: corresp. / office /			Reviewed by	Approved by	Entered by
	C-SL ☐	RC-H ☐	Score 0 1 2	Final approval		Date

	Titulaire		**Co-titulaire** (si applicable)	
Nom				
Prénom				
Date & Lieu de naissance Français spécifiez également le département	..... / ..... /		..... / ..... /	
Nationalité				
Etat civil	☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Divorcé ☐ Veuf(ve)		☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Divorcé ☐ Veuf(ve)	
Numéro d'identification fiscale				
Adresse permanente (résidence fiscale)				
Pays de résidence fiscale				
Téléphone jour / soir				
Fax				
Email				
Situation professionnelle	□ Employé □ Sans-emploi □ Indépendant □ Retraité □ Etudiant		□ Employé □ Sans-emploi □ Indépendant □ Retraité □ Etudiant	
Profession / Secteur				

Souhaitez-vous **lier** plusieurs de vos comptes afin que vous puissiez les voir en même temps sur la même plateforme ?

Lier des comptes	☐ **Non**	**Oui** – ☐ Lier ce(s) nouveau(x) compte(s) à mon compte **existant** n° _____ ☐ Lier mes nouveaux comptes.

	Titulaire	Co-titulaire
Revenu brut annuel	☐ < € 40.000 ☐ € 40.000 - € 80.000 ☐ € 80.000 - € 120.000 ☐ > € 120.000	☐ < € 40.000 ☐ € 40.000 - € 80.000 ☐ € 80.000 - € 120.000 ☐ > € 120.000
Estimation de la valeur de votre résidence familiale	☐ Je suis locataire ☐ < € 250.000 ☐ € 250.000 - € 500.000 ☐ > € 500.000	☐ Je suis locataire ☐ < € 250.000 ☐ € 250.000 - € 500.000 ☐ > € 500.000
Votre patrimoine Hors résidence familiale	☐ < € 40.000 ☐ € 40.000 - € 125.000 ☐ € 125.000 - € 250.000 ☐ _____	☐ < € 40.000 ☐ € 40.000 - € 125.000 ☐ € 125.000 - € 250.000 ☐ _____
Source des fonds Indiquez la provenance des fonds que vous allez transférer sur votre compte de trading. Si vous avez une (des) source(s) de revenus **non** incluse dans la sélection sur la droite, merci de l'indiquer ici _____	☐ Salaire ☐ Vente immobilier ☐ Héritage ☐ Don	☐ Salaire ☐ Vente immobilier ☐ Héritage ☐ Don
Je suis une personne politiquement exposée (PPE) Une PPE est une personne qui détient un important mandat politique, judicaire ou public. P.ex. : chef d'Etat ou de gouvernement, ambassadeur, consul, ministre, secrétaire d'Etat, parlementaire, sénateur, chef de parti politique, militaire ou policier de haut rang, commissaire européen, haut fonctionnaire européen, président de grande entreprise publique, président d'organisme de surveillance/régulation.	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Je suis le partenaire, le parent ou l'enfant d'une PPE	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
J'agis pour mon compte propre et j'en suis le bénéficiaire effectif	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Autocertification de conformité fiscale Je confirme que, à ma connaissance, je suis en conformité avec les règlementations fiscales du pays où je suis assujetti à l'impôt.	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
J'ai l'intention d'utiliser mon compte pour réaliser des investissements actifs	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Le trading avec levier génère des risques significatifs. Je suis conscient de ce risque et comprends que je peux perdre plus que le solde de mon compte. Cependant toute protection relative au solde négatif imposée par la loi ou par les autorités de surveillance compétentes est appliquée aux clients non professionnels.	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Indiquez votre(vos) objectifs d'investissement Nous n'offrons pas d'instruments comprenant les objectifs d'investissement suivants : capital totalement protégé, revenu garanti, rendements prévisibles.	☐ Croissance du capital passive ☐ Croissance du capital active ☐ Profits de court terme ☐ Couverture	

Veuillez cocher la case ci-dessous si vous souhaitez ouvrir un compte **CFD-FOREX**. Si vous ne souhaitez **pas** ouvrir un compte CFD-FOREX, allez à la page suivante.

☐ **Je souhaite ouvrir un compte CFD-FOREX**. Visitez notre site web pour prendre connaissance de nos **tarifs**.

1. Sélectionnez la devise de base de votre compte	**2. Sélectionnez la plateforme.** Vous pouvez changer chaque mois.
☐ **EUR** ☐ USD ☐ CHF	☐ **NanoTrader Free** – inclus versions web, tablette & smartphone. ☐ **NanoTrader Full** – inclus versions web, tablette & smartphone. ☐ Je choisis une autre plateforme de trading _____
3. Sélectionnez la commission. Vous pouvez changer.	**4. Sélectionnez le modèle de coûts pour le Forex.** Vous pouvez changer.
☐ **Compte Mini** Une commission variable de seulement 0,007% sur les CFD sur indices, matières premières et obligations. Pas de commission minimum. Dépôt minimum de seulement € 500. ☐ **Compte Standard** Une commission fixe de seulement € 3 par ordre sur les CFD sur indices, matières premières et obligations. Remises sur volume disponibles. Dépôt minimum de € 2.500.	☐ **Modèle basé sur le spread** Zéro commission par ordre. Non disponible avec un compte Mini. ☐ **Modèle basé sur commission** Payez une commission par ordre et obtenez un spread réduit.

5. Sélectionnez votre mot de passe

— — — — — — — — — — — —

Règles : de 8 à 15 caractères, au moins 1 lettre majuscule, au moins 1 lettre minuscule, au moins 1 chiffre et au moins 1 symbole ou caractère spécial.

Si vous ouvrez deux comptes ou plus, sélectionnez un mot de passe différent pour chaque compte.

Conservez une copie de votre mot de passe avant d'envoyer votre demande d'ouverture de compte !

Veuillez cocher la case ci-dessous si vous souhaitez ouvrir un compte **FUTURES**. Si vous ne souhaitez **pas** ouvrir un compte FUTURES, allez à la page suivante.

☐ **Je souhaite ouvrir un compte <u>FUTURES</u>**. Visitez notre site web pour prendre connaissance des **tarifs**.

1. Devise de base	**2. Sélectionnez votre mot de passe**
Sélectionnez la devise de base de votre compte : ☐ **EUR** ☐ USD ☐ CHF	— — — — — — — — — — — — <u>Règles</u> : minimum 8 caractères, maximum 12 caractères, MAJUSCULES uniquement, uniquement lettres et chiffres (au moins un de chaque), pas d'espaces, pas de signes de ponctuation. Si vous ouvrez deux comptes ou plus, sélectionnez un mot de passe différent pour chaque compte. **Conservez** une copie de votre mot de passe avant d'envoyer votre demande d'ouverture !

3. Sélectionnez une solution de trading (pack ou combinaison). Consultez notre site web. Vous pouvez changer chaque mois.

<u>Packs</u>

☐ Pack cotations gratuites (NanoTrader Free + Plateformes mobiles + Historiques 5 jours + Cotations CME + Rabais +…).
☐ Pack CQG trader (NanoTrader Full + Plateformes mobiles + Historiques CQG + Cotations CME & Eurex + Rabais + LiveStatistics +…).
☐ Pack Iress trader (NanoTrader Full + Plateformes mobiles + Historiques Iress + Cotations CME & Eurex + Rabais + LiveStatistics +…).

<u>Combinaisons classiques</u>

☐ Classique 1 (NanoTrader Free + Plateformes mobiles + Historiques 5 jours).
☐ Classique 2 (NanoTrader Full + Plateformes mobiles + Historiques CQG).
☐ Classique 3 (NanoTrader Full + Plateformes mobiles + Historiques Iress).
☐ Je ne souhaite pas utiliser NanoTrader, je choisis cette plateforme : _____

Dans le cas d'une combinaison classique, veuillez indiquer votre choix de cotations en temps réel :

Eurex	**CME, CBOT, Nymex, Comex**	**ICE US**	**Euronext**
☐ € 25	☐ € 40	☐ € 139	☐ € 60

4. Confirmez que vous êtes bien un utilisateur non-professionnel de données en temps réel

Les bourses appliquent des frais de données en temps réel. Les frais qui s'appliquent aux utilisateurs non-professionnels sont inférieurs à ceux qui s'appliquent aux utilisateurs professionnels. Veuillez confirmer ci-dessous en signant et datant que vous êtes **un utilisateur non-professionnel**. Les montants dus sont prélevés de votre compte chaque mois.

FUTURES market data Non-Professional self-certification. Based on the Subscriber's qualifications, Subscribers may be charged reduced Fees for Information. To qualify for the reduction in Subscriber Fees, Subscriber must be considered a "Non-Professional". Non-Professional shall mean and include either (i) an individual, natural person Subscriber(s) who, or (ii) certain small business entities (limited liability companies, partnerships, trusts or corporations) that, receive and use Information (excluding any pit traded data), in each case subject to the following restrictions:

<u>The Non-Professional Subscriber **must**</u>:

a) have an active futures account; b) be an individual, natural person or small business entity

<u>The Non-Professional Subscriber must **not**</u>:

c) be a member (or hold or lease any type membership) of any exchange;

d) be registered or qualified as a professional trader or investment adviser with any stock, commodities or futures exchange or contract market, or with any financial regulatory authority; e) be acting on behalf of an institution that engages in brokerage, banking, investment, or financial activities

<u>The Non-Professional Subscriber's Use of Information **must**</u>:

f) be solely for the Subscriber's personal or private use; g) be limited to managing the Subscriber's own assets, and not be used in connection with the management of any assets of any third party(ies) in any capacity

<u>The Non-Professional Subscriber's Access to Information must **only**</u>:

h) be via a maximum of two trading terminals per Distributor, permissioned for Real-Time Information and capable of routing orders to the CME Globex Platform (an "Order Routing Device").

Any Subscriber who does not meet the qualifications of a Non-Professional Subscriber will be considered a Professional Subscriber. Notwithstanding anything herein, CME or any other exchange reserves the right in all cases to make a final determination as to whether a Subscriber is a Non Professional or a Professional. CME, or any other exchange, reserves the right to amend this policy or terminate reduced fees for Non-Professionals at any time.

Subscribers who qualify as Non-Professionals should sign below and return this Self-Certification form to Distributor. Please note that this form may be subject to Distributor's review and approval. Subscriber must notify Distributor as soon as is reasonably practicable in the event that Subscriber no longer qualifies as a Non-Professional. By signing this self-certification I authorize WH SelfInvest to provide my personal details to all relevant financial services companies such as depository banks, executing partners, exchanges … upon their request and I instruct WH SelfInvest to approve and sign on my behalf the CQG end-user license agreement. I hereby certify that I qualify as a Non-Professional pursuant to the definition described herein. The market data subscriber:

Titulaire

✘_____ __/__/____
Signature Date

Co-titulaire
si applicable

✘_____ __/__/____
Signature Date

Les réglementations européennes nous imposent de vérifier si ces produits sont appropriés à votre trading. Merci de bien vouloir nous fournir autant d'informations que possible.

Indiquez votre expérience en trading pour ces instruments financiers :

	Obligations	**Actions**	**Warrants**	**Options**	**Futures**	**CFD-Forex**
Années de trading:	____	____	____	____	____	____
Ordres/an:	____	____	____	____	____	____
Ma taille moyenne d'ordres est:					____ lot(s)	____ lot(s)

Décrivez votre expérience en trading : _____

Avez-vous lu des livres ou des magazines sur le trading ?
☐ **Oui** – Spécifiez _____
☐ **Non** _____

Avez-vous participé à des séminaires de formation sur le trading ?
☐ **Oui** – Spécifiez _____
☐ **Non** _____

Êtes-vous bien entrainé sur la plateforme démo ?
☐ **Oui** – Spécifiez _____
☐ **Non** _____

Avez-vous participé à un forum sur le trading, à une salle de trading ou d'autres lieux de partage similaires ?
☐ **Oui** – Spécifiez _____
☐ **Non** _____

Merci de cocher la case correspondante.

Êtes-vous suffisamment préparé pour le trading que vous allez pratiquer ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Il n'est ni dans votre intérêt ni dans notre intérêt de vous vendre un produit que vous n'avez pas totalement compris. C'est pourquoi nous profitons de l'occasion pour énumérer ce que l'autorité européenne des marchés financiers considère être les caractéristiques principales de ce produit. Merci de cocher les cases correspondantes

Je comprends que le coût total des opérations peut être constitué d'une commission et/ou un spread et/ou un coût de financement. ☐ **Oui** ☐ **Non**

Je comprends que sur certains instruments l'exécution d'ordres est possible 24h/5jrs alors que sur d'autres instruments l'exécution d'ordres est limitée à des heures de marché spécifiques. ☐ **Oui** ☐ **Non**

Je comprends que le courtier peut unilatéralement décider de fermer une position ouverte s'il juge que le risque actuel de la position requiert cette décision. ☐ **Oui** ☐ **Non**

Je comprends qu'il est nécessaire que je prenne mon temps pour gérer mes placements. ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si vous ouvrez ce compte sur la base de la recommandation de quelqu'un, merci de préciser son nom _____

Merci d'avoir complété cette demande d'ouverture de compte.

Je, soussigné, déclare que tous les renseignements que j'ai fournis dans la Demande d'ouverture de compte sont exacts et que j'ai lu, compris et que j'accepte sans condition les Conditions générales, en particulier les articles 1.2, 1.3, 1.12, 1.13, 1.14, 3.1, 4.4 et 4.5 et la Notice de risques. Ces documents m'ont été remis par WH SelfInvest. Je reconnais avoir eu la possibilité, à travers la page Clients du site web, d'imprimer les documents suivants : les règles de trading, la politique de conflits d'intérêts, la politique de meilleure exécution et la politique des avantages. Je déclare avoir lu ces documents et avoir compris leur contenu. Je reconnais que WH SelfInvest m'a suffisamment sensibilisé à tous les risques inhérents au trading ; que je peux gérer ces risques et que je suis tenu de les supporter.

Où avez-vous vu notre publicité ?	**Titulaire**	**Co-titulaire** *si applicable*
_____	✕ _____ __/__/____ Signature Date	✕ _____ __/__/____ Signature Date

CONDITIONS GENERALES - CONVENTION

LU / GTC / ALLPROD / FR / 13.07.2026

1 INFORMATIONS GENERALES

1.1 Informations générales

Cette convention, qui peut être modifiée selon l'Art. 1.10, contient d'importantes informations concernant votre compte CFD-Forex et/ou Futures et/ou Freestoxx et/ou votre compte Interactive Brokers (U.K.) Limited que vous avez ouvert auprès de ou via WH SelfInvest SA (« WH » ou « nous »), bâtiment Vitrum, 2e étage, 33 rue du Puits Romain, L 8070 Luxembourg-Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Cette convention contient toutes les conditions nécessaires que le client (« le client » ou « vous ») accepte en signant ces Conditions Générales - Convention, le formulaire de demande d'ouverture de compte et la notice de risques. WH dispose des licences de Courtier (Lic. Nr 42798), Commissionnaire (Lic. Nr 36399) et de Gérant de portefeuille (Lic. Nr 1806).

La société est soumise à la supervision de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, 283 route d'Arlon, L 1150 Luxembourg, G.D. Luxembourg.

Pour les clients Freestoxx, WH a désigné la Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69 Route d'Esch, L 2953 Luxembourg comme banque dépositaire pour les comptes omnibus où l'argent des clients de WH est reçu et partiellement conservé. En outre, WH a désigné Vision Financial Markets LLC, 120 Long Ridge Road, 3 North, Stamford, CT 06902 comme courtier exécutant. Vision a désigné la filiale américaine de la Banque de Montréal, BMO Bank, 320 South Canal Street, Chicago, IL 60606, comme banque dépositaire des comptes omnibus de WH sur lesquels l'argent des clients de WH est partiellement conservé. Vision est membre de la Depository Trust Clearing Corporation ("DTCC") et de l'Options Clearing Corporation ("OCC") où sont conservées les positions en actions ou en options. Toutes ces institutions financières sont membres de leurs systèmes de garantie des actifs et d'indemnisation respectifs.

Pour les clients CFD-Forex, WH a désigné Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69 route d'Esch, L 2953 Luxembourg, Volksbank Eifel eG, 11 Bedastraße, D 54634 Bitburg et Intesa San Paolo SpA, 156 piazza San Carlo, I 10121 Torino comme banques dépositaires de ses comptes globaux sur lesquels sont conservés l'argent des clients de WH. Toutes ces institutions financières sont membres d'un organisme de protection des dépôts et de compensation des investisseurs. De plus, WH a désigné Stonex Financial Ltd., Moor House First Floor, 120 London Wall, London EC2Y 5ET, United Kingdom, comme fournisseur de services en relation avec les activités de trading CFD-Forex. Sur base de l'instruction du client, WH conclura les transactions pour compte du client mais au nom de WH.
Pour les clients Futures, WH a désigné Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69 Route d'Esch, L 2953 Luxembourg, Volksbank Eifel eG, 11 Bedastraße, D 54634 Bitburg et Intesa San Paolo SpA, 156 piazza San Carlo, I 10121 Torino comme banques dépositaires de ses comptes globaux sur lesquels l'argent des clients de WH est reçu et détenu, à l'exception d'une proportion limitée, basée sur des exigences opérationnelles, qui est détenue auprès des membres compensateurs et des bourses de futures. De plus, WH a désigné Marex Financial, 155 Bishopsgate, London EC2M 3TQ, United Kingdom comme courtier exécuteur et compensateur. Toutes ces institutions financières sont membres de l'organisme de protection des dépôts et de compensation des investisseurs de leur juridiction.

Après approbation de votre demande d'ouverture de compte, WH agira en qualité de broker-dealer dans le cadre de la négociation selon vos instructions des ordres d'achat et de vente en relation avec des instruments financiers.

Pour le compte Interactive Brokers (I.E.) Limited (« IB »), 10 Earlsfort Terrace, Dublin 2 D02 T380, Ireland, le service fourni par WH est limité à vous mettre en relation avec IB. WH facilitera l´ouverture d´un compte entièrement identifié par IB à votre nom et à votre risque.

WH ne fournit aucun conseil en matière d'investissement, de fiscalité et d'aide juridique concernant l'adéquation ou la rentabilité d'un titre ou d'un investissement spécifique. Si vous désirez obtenir des conseils en matière d'investissement, vous devriez consulter un professionnel qualifié. Toute information communiquée par WH est formulée de bonne foi et au mieux des possibilités de WH. L'information communiquée est uniquement pour usage personnel et ne peut être partagée avec des tierces parties. Vous devriez toujours vérifier l'exactitude de cette information. WH, ses dirigeants, ses employés, ses agents ou ses sociétés liées ne peuvent être tenus responsables pour les décisions d'investissement que vous avez prises sur base des informations fournies. WH n'est nullement tenu de vous prévenir si vous perdez des sommes d'argent excessives sur votre compte.

Les clients peuvent obtenir des informations complémentaires sur les conditions générales sur demande.

1.2 Obligation de diligence du client

Avant de placer des ordres sur la plateforme de trading ou via téléphone, vous confirmez que :

(a) vous avez une bonne connaissance pratique de toutes les règles, régulations, réglementations et pratiques des marchés financiers;

(b) vous avez une bonne connaissance des techniques de trading actif;

(c) vous aurez lu attentivement tous les manuels et guides fournis par WH sur ses sites web – incluant, sans s'y limiter, aux règles de trading, la charte de confidentialité, la politique de conflits d'intérêts, la politique de meilleure exécution, les avantages et le guide sur les relevés de comptes – et vous lirez immédiatement toute mise à jour disponible;

(d) vous vous serez entraîné sur la plateforme choisie jusqu'à acquérir un bon niveau de connaissance et de maîtrise de toutes ses fonctionnalités;

(e) vous comprenez et aurez acquis une connaissance de l'utilisation et de la combinaison d'au moins les types d'ordre disponibles les plus courant (ordres marché, limite et stop);

(f) vous vous êtes familiarisé et comprenez que toutes les caractéristiques des contrats, telles que la taille, la marge requise, la taille d'un pas de cotation, la valeur d'un pas de cotation, la valeur d'un point, l'écart des cours, les heures de trading, la date d'échéance, etc;

(g) vous avez appris à lire et à comprendre correctement toutes les informations fournies sur votre relevé de compte;

(h) vous avez à disposition du matériel, des logiciels informatiques et une connexion qui satisfont ou excèdent les besoins prescrits par WH;

(i) vous avez acquis une bonne compréhension de l'utilisation de l'effet de levier et du système des marges.

Vous comprenez et acceptez que tous les manuels, guides, documents d´information, notices de risque et règlements des bourses ne seront pas toujours disponibles dans votre langue natale. Si pour cette raison, vous ne comprenez pas certains points, vous confirmez que vous chercherez l'aide du support desk de WH en vue de clarifier tous les points peu clairs avant le placement d'ordres.

Vous comprenez que des parties tierces tels que des entrepreneurs indépendants, des analystes, d'autres clients et formateurs qui fournissent des avis et des suggestions ne sont pas autorisés à parler ou à agir au nom de WH. Si vous décidez d'agir sur base d'avis ou de suggestions fournies par ces parties tierces, vous ne pouvez tenir WH responsable de toutes pertes que vous pourriez subir.

1.3 Cordialité

Le support desk de WH répond à toutes les requêtes des clients avec le degré d'urgence nécessaire et le niveau d'attention approprié. Les membres de notre desk sont compétents, polis et toujours professionnels dans leurs relations avec nos clients.

WH attend de la part de ses clients qu'ils appliquent le même niveau de professionnalisme et de politesse dans leurs échanges avec notre firme. Toute forme de communication (téléphone, fax, email, etc.) qui ne satisferait pas le standard ci-dessus ne recevra PAS d'attention de la part de nos employés. Ceci inclue, sans être exhaustif, les échanges contenant des remarques racistes, sexistes, et insultantes, un langage obscène, des propos impolis, des sarcasmes inappropriés et toutes autres formes de sous-entendus et de propos de mauvaise foi.

1.4 Responsabilité du client concernant certains instruments

Certains instruments financiers confèrent parfois à leur détenteur des droits qui peuvent expirer si le détenteur n'agit pas endéans un certain délai. Ces instruments financiers comprennent, sans être exhaustif, les options, contrats futures et les produits dérivés dont l'avoir sous-jacent est sujet à une date de maturité, fait l'objet d'une offre de règlement ou d'une offre d'échange. Vous reconnaissez qu'il est de votre devoir de prendre connaissance des droits et des conditions liés à tous les instruments financiers négociés sur votre compte. WH n'est pas obligé de vous notifier des expirations prochaines, des dates d'exercice ou de remboursement, ni d'agir en votre nom sans instruction spécifique de votre part, sauf dans les cas imposés légalement. Si vous détenez sur votre compte des financiers instruments assignables en partie par un système de tirage au sort, vous acceptez de participer à un tirage au sort impartial des instruments financiers assignés conformément aux règles et usages de la bourse ou du marché pertinent.

En raison de la nature de coût peu élevé du service Freestoxx, les clients ne recevront pas d'invitations pour les réunions annuelles, les conférences téléphoniques avec les actionnaires et d'autres éléments de ce type. Les clients ne peuvent pas voter via le service lors des assemblées annuelles ou exceptionnelles des actionnaires. Les clients ne peuvent pas participer par l'intermédiaire du service à des opérations sur titres volontaires. L'impôt américain à la source sera collecté sur les dividendes des actions cotées aux États-Unis pour les clients Freestoxx au nom de l'Internal Revenue Service. Aucune taxe supplémentaire n'est collectée. Le client devra vérifier si une déclaration ou un paiement supplémentaire est requis dans son pays de résidence.

1.5 Succession du client

Vous acceptez que cette convention et toutes les conditions y relatives soient contraignants pour vos héritiers, exécuteurs, administrateurs ou représentants personnels.

1.6 Transferts

Vous reconnaissez que cette convention entrera en vigueur au profit de WH, ses successeurs et ayants cause. WH peut transférer ses droits et obligations aux termes de la présente convention à l'une de ses succursales ou filiales, à toute société associée ou à toute autre organisation, sur notification préalable écrite à votre intention.

1.7 Co-titulaires

S'il y a plus d'un titulaire, chaque titulaire est responsable conjointement et solidairement des obligations découlant de la présente convention. Chaque co-titulaire, agissant seul et sans en aviser aucun autre co-titulaire, a l'autorité nécessaire pour traiter avec nous pleinement et entièrement. Nous suivrons les instructions de n'importe quel co-titulaire et il ne peut être attendu de nous que nous déterminions le but ou l'origine d'une instruction reçue d'un co-titulaire. La seule exception étant les transferts sortants. Dans ce cas, WH exigera de tous les co-titulaires du compte qu'ils signent les instructions de transfert. Dans tous les cas, WH se réserve le droit d'exiger des instructions écrites de tous les co-titulaires du compte.

Tout avis envoyé à un titulaire sera considéré comme ayant été signifié à l'ensemble des titulaires du compte.

En cas de saisie d'un compte joint par une tierce partie, les avoirs seront considérés par WH, sauf si spécifié précédemment sur le document applicable, comme répartis à part égales entre chaque co-titulaire du compte.

1.8 Accord complet et divisibilité

Les présentes conditions générales constituent la totalité de la convention conclue entre vous et WH. Le fait que l'une des dispositions de la convention soit considérée comme non valable, frappée de nullité ou inapplicable pour des motifs légaux, réglementaires, administratifs ou judiciaires n'affectera en rien la validité des autres dispositions de la présente convention.

1.9 Modifications

Les articles de ces conditions générales, la notice de risques, les règles de trading, les tarifs ainsi que toute autre information ou documents peuvent être modifiés par WH. Le client sera notifié d'éventuelles modifications via le site web ou par un autre canal de communication. Les dernières versions de ces documents sont toujours disponibles sur le site web de WH ou sur simple demande. A moins d'être spécifié différemment, toutes les modifications applicables immédiatement après leur publication. En l'absence de réaction écrite dans les dix jours de la part du client, les modifications seront considérées comme acceptées. L'usage des services de WH, en particulier la réalisation de transactions avant ou après ou sans objection par écrit, sera considéré comme une acceptation sans réserve des modifications.

Les coûts liés aux services fournis seront débités directement du compte client. Des coûts additionnels peuvent être chargés au client en cas de requête spéciale de la part du client ou si WH encourt des frais extraordinaires dans le cadre du fonctionnement du compte.

Les soldes positifs ne percevront aucun intérêt, sauf indication contraire. En cas de taux d'intérêt négatifs, un intérêt peut être chargé sur les soldes créditeurs. Un intérêt peut être chargé sur

CONDITIONS GENERALES - CONVENTION

les soldes débiteurs. Les taux d'intérêt sont fonction des taux d'intérêt du marché plus ou moins un pourcentage. Les taux d'intérêt du marché évoluent continuellement. Le taux d'intérêt applicable est disponible à travers le service électronique ou sur demande.

1.10 Approbation de la convention

La présente convention n'entrera en vigueur qu'après approbation de la part de WH de votre demande d'ouverture de compte. Nous nous réservons le droit de refuser votre demande d'ouverture de compte sans devoir vous fournir de raisons.

1.11 Résiliation

Les deux parties se réservent le droit de résilier la convention par écrit à tout moment pour quelque raison que ce soit. La résiliation de la convention n'acquitte pas chaque partie des ordres non dénoués ou d'autres éléments en suspens. A la résiliation, le client demeure redevable de tout solde débiteur ou découvert enregistré sur votre compte. Vous devrez rembourser à WH les frais de recouvrement de tout solde débiteur ou découvert enregistré sur vos comptes, y compris les honoraires normaux d'avocat et les frais judiciaires.

En l'absence de réception de WH d'instructions claires endéans un délai raisonnable après la résiliation de la convention. WH déterminera lui-même les moyens par lesquels les soldes créditeurs seront retournés au client. Le retour de tout solde créditeur est au seul risque du client.

1.12 Lois applicables

La présente convention ainsi que les droits et obligations émanant de celle-ci, est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Vous vous soumettez irrévocablement à la juridiction exclusive des tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg. WH se réserve le droit d'intenter une action contre vous devant les tribunaux de n'importe quel pays, si WH l'estime nécessaire pour sa protection.

Les clients qui ne sont pas domiciliés dans un pays de l'U.E. élisent, en signant cette convention, l'adresse du siège social de WH comme leur adresse officielle de résidence. Toute notification légale, assignations et correspondance peut être légalement notifiée et déposée à cette adresse. Le client sera informé par lettre recommandée d'une telle notification, assignation ou correspondance.

1.13 Domicile fiscal

Le client reconnaît qu'il est de sa responsabilité de se conformer à toutes les législations en vigueur à son domicile. Toutes dettes fiscales ou obligations résultant de l'utilisation des produits ou services de WH sont supportés uniquement par le client.

1.14 Plaintes

Une plainte doit être détaillée et peut être soumise par écrit par fax ou courrier à l'attention de la direction de WH. WH confirmera la réception de la plainte dans les dix jours ouvrables et pourrait vous demander des informations jugées nécessaire pour formuler la réponse. Vous recevrez une réponse dans les quatre semaines après confirmation de la réception de votre plainte, à la condition que vous ayez fourni toutes les informations requises par WH. Au cas où vous ne considéreriez pas la réponse reçue comme satisfaisante, vous pouvez introduire dans un délai d'un an à compter de la soumission de la plainte à WH une procédure de règlement extrajudiciaire des réclamations auprès de la C.S.S.F. dont les détails peuvent être trouvés sur le site www.cssf.lu.

1.15 Traduction des Conditions Générales

La convention intitulée "Conditions Générales - Convention" est une traduction de la convention originale "General Terms and Conditions - Agreement" rédigée en anglais. En cas de différence d'interprétation entre la traduction et la convention originale, la convention originale en anglais prévaut. Cette dernière est toujours disponible sur notre site web.

2 COMPTE, SERVICES

2.1 Information fournie par le client

Vous garantissez que toutes les informations fournies dans votre demande d'ouverture de compte sont exactes et que, mis à part le(s) titulaire(s) du compte, personne d'autre ne possède d'intérêt sur le compte.

Les signataires déclarent aussi que les fonds transférés sur leur compte ont été légalement obtenus et ont été déclarés comme requis par les règlementations fiscales auxquelles vous êtes soumis et que le compte n'est pas utilisé à des fins de blanchiment d'argent.

Vous déclarez que vous ne détenez pas la nationalité américaine et que vous n'êtes pas assujetti à l'impôt sur les revenus aux Etats-Unis.

Vous acceptez de notifier WH par écrit dans un délai de 30 jours de toute modification des informations fournies sur la demande d'ouverture de compte, incluant, sans être exhaustif, nom, adresse, adresse email et numéro de téléphone. Les clients société communiqueront, de plus, endéans les trente jours tout changement des bénéficiaires effectifs et tout changement dans la liste des signatures autorisées. Toutes les pertes résultantes de l'absence de communication à WH en temps opportun du changement des informations que vous avez fournies sont de votre seule responsabilité.

Vous devez transmettre, de votre propre initiative, à WH une nouvelle copie de votre carte d'identité ou passeport lorsque la carte d'identité ou le passeport que WH a dans ses dossiers n'est plus valide.

2.2 Traitement des données

WH conservera et traitera les renseignements que vous fournissez selon les méthodes qui sont conformes au Règlement Général sur la Protection des Données de l'UE. Les données peuvent ou doivent être stockées et traitées et les bases juridiques pour ce faire sont fournies et définies comme suit : consentement exprès pour un but spécifique, satisfaire à des obligations contractuelles, satisfaire à des obligations légales, protéger des intérêts vitaux, l'exécution d'une tâche d'intérêt général et le traitement nécessaire aux intérêts légitimes de WH ou les intérêts légitimes d'un tiers, sauf dans le cas où il y aurait une bonne raison de protéger les données personnelles du client qui viendrait contrecarrer ces intérêts légitimes. Les individus ont des droits spécifiques liés au traitement des données. Vos droits incluent le droit à l'accès et le droit à la rectification. La charte de confidentialité de WH fournit tous les détails liés au traitement des données et à la façon dont vous pouvez exercer vos droits.
Vous nous autorisez et nous instruisez expressément de fournir certaines données personnelles aux services financiers concernés, tels que les banques dépositaires, les partenaires exécutants, les bourses à leur demande. Citons par exemple la preuve de votre statut d'utilisateur non-professionnel des données de marché, vous permettant de bénéficier des données de marché en temps réel à des tarifs très réduits, ou la communication sur des positions ouvertes sur contrats à terme (futures), conformément aux exigences de transparence du marché. Tandis que certaines de ces parties sont localisées dans l'UE et devraient par conséquent se conformer au RGPD, d'autres sont localisées en dehors de l'UE et ne se conforment par conséquent pas toujours au RGPD. En exécutant des ordres sur des instruments négociés sur des marchés hors UE ou sur des instruments ayant des valeurs sous-jacentes qui se négocient sur des marchés hors UE, vous nous autorisez et nous instruisez expressément à fournir sur demande certaines données personnelles à des parties au sein de l'UE et hors UE.

2.3 Compte IB entièrement identifié (« fully disclosed »)

WH ne fournit pas de services ni d'activités d'investissement en relation avec votre compte IB entièrement identifié. Les services qui vous sont fournis par WH en relation avec votre compte IB entièrement identifié sont limités à fournir de l´information générale concernant les instruments et leur administration, à organiser des webinaires et séminaires et à fournir des informations sur les marchés.
WH ne contrôle pas, ni ne supervise en aucune manière, les actions prises par IB ou tout autre partie tierce nommée par IB pour vous fournir des services. Vous reconnaissez sans aucune condition que WH ne peut être tenue responsable pour toutes les actions prises et erreurs et fautes réalisées par IB pour les parties tierces nommées par IB. WH ne peut pas et ne vérifie pas si IB opère en accord avec les lois, les règles et règlementations applicable.

2.4 Spécimen de la signature du client

La signature du client sur le document d'identification fourni sera utilisée par WH comme spécimen. WH peut se fonder uniquement sur ce spécimen. Ceci est vrai pour les comptes privés, les comptes sociétés ainsi que toutes autres entités légales, indépendamment de tout changement postérieur enregistré par le registre de la société ou d'autres publications officielles à cet effet. Le client société doit informer WH de tout changement de la liste des signataires du compte et doit fournir la documentation utile à cet effet. WH ne peut nullement être tenu responsable de quelque usage frauduleux de la signature du client, que cette signature soit authentique ou falsifiée. Si WH ne détecte pas un usage frauduleux de la signature du client et exécute des instructions sur la base de cette signature, WH sera dégagé de son obligation de rembourser les avoirs du client ou les pertes résultant de l'exécution de ces instructions, sauf en cas de négligence flagrante.

2.5 Alimentation et retraits

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, WH n'acceptera de recevoir des transferts entrants que via la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Volksbank Eifel eG, ou Intesa San Paolo SpA et seulement si les instructions qui l'accompagnent contiennent le nom du bénéficiaire et/ou le numéro de compte auprès de WH. Tous les transferts qui ne contiennent pas cette information ou qui contiennent des informations incomplètes ou incorrectes seront systématiquement retournés. Seuls les transferts provenant du compte du nom du client seront acceptés. Les transferts en faveur d'autres bénéficiaires ou de bénéficiaires inconnus seront rejetés.

Concernant les retraits, seuls les transferts effectués sur un compte au nom du client seront acceptés. Aucun autre moyen de retrait n'est possible en dehors du transfert bancaire.

Vous comprenez et acceptez (a) que WH n'est pas responsable des retards occasionnés lors des transferts interbancaires, (b) qu'il est de votre responsabilité de contacter votre banque pour vérifier le statut de votre transfert au cas où vous ne seriez pas notifié par WH de l'arrivée de votre transfert, (c) qu'il est de votre obligation de vérifier avec attention que votre banque a mentionné votre nom et/ou numéro de compte dans la communication du transfert. Les transferts interbancaires dans la même devise que la devise de base du client prendront un maximum de trois jours ouvrables avant que les fonds ne soient disponibles pour le placement d'ordres. Les transferts interbancaires envoyés dans une devise différente que la devise de base du client peuvent requérir un temps de conversion additionnel de maximum quatre jours ouvrables.

En relation avec un compte entièrement identifié par IB, l´alimentation et le retrait est effectué directement entre vous et IB suivant les politiques, procédures et exigences d'IB.

2.6 Services fournis

Le site web de WH détaille tous les produits et services offerts par WH. Il peut arriver que ces produits et services soient annulés, remplacés ou modifiés éventuellement sans notification préalable. La notification peut être faite via plusieurs canaux de communication, y compris, sans être exhaustif, une mise à jour du site web.

2.7 Communication

Toutes les communications seront envoyées à l'adresse (électronique) que le client a fournie sur la demande d'ouverture de compte ou sera insérée dans la plateforme de trading. Toutes les communications envoyées au client que ce soit par lettre, courrier, électronique, fax ou via un tout autre canal seront considérées comme vous ayant été personnellement remises, indépendamment du fait que vous ayez effectivement reçue la communication ou non.

Les conversations téléphoniques entre le client et WH peuvent être enregistrées. Vous confirmez votre accord avec ces enregistrements et comprenez que ces enregistrements peuvent être utilisés comme preuve. Ces enregistrements appartiennent à WH et seront effacés après un délai acceptable.

Le client peut communiquer avec WH en français, néerlandais, allemand et anglais par e-mail, fax, lettre ou téléphone.

WH ne sera pas considéré avoir reçu une instruction ou une communication avant que le département concerné au sein de WH a la connaissance effective de l'instruction ou communication.

2.8 Rapport

Sauf s'il en a été convenu autrement, WH n'enverra aucun relevé de compte ou confirmation d'ordre en papier par poste. Tout relevé de compte, incluant l'historique du compte, le statut du compte, les confirmations d'ordre et l'historique des connexions est disponible en détail et en temps réel via la plateforme de trading.

Pour les comptes futures, WH enverra par messagerie électronique chaque matin un relevé de compte détaillant les commissions, les ordres, les positions et soldes à la clôture de la dernière journée de trading. Le client est d'accord de vérifier systématiquement toutes les informations contenues dans le relevé de compte. Si le client estime que le relevé n'enregistre pas correctement tous les ordres et positions, le client doit immédiatement contacter WH par téléphone ou e-mail. Si le client ne pose pas de question dans les 24 heures, l'information sera considérée correcte.

CONDITIONS GENERALES - CONVENTION

2.9 Abonnements

Les abonnements, s'il y en a, seront débités directement du compte du client. Les abonnements sont dus sur une base mensuelle au début du mois. Un rabais au prorata du mois utilisé n'est pas possible.

Les abonnements sont activés automatiquement dès que le compte est crédité. Le client qui souhaite activer sa plateforme plus tard, par exemple au premier jour du mois suivant, doit communiquer son instruction par écrit à WH (lettre, fax, e-mail) avant que le compte ne soit alimenté.

Vous pouvez à tout moment annuler ou interrompre votre abonnement. L'annulation ou l'interruption de l'abonnement doit être réalisé par écrit (lettre, fax ou e-mail). L'instruction écrite doit être reçue par WH au plus tard le 25 du mois en cours. En cas de non-réception d'une telle instruction écrite avant la date spécifiée, une souscription sera automatiquement renouvelée chaque mois pour un mois suivant.

3 ORDRES, MARGE

Pour les besoins de cette convention, cette section ne s´applique pas aux comptes IB entièrement identifiés. Ces comptes sont gouvernés par la convention client d'IB et les politiques et procédures y relatives applicables.

3.1 Ordres

Avant qu'un compte ne puisse être activé pour la passation d'ordres, WH exige que le compte soit crédité avec un dépôt minimum. Pour sa propre protection, WH peut restreindre la capacité du client à prélever des fonds du compte.

Afin de se protéger contre les risques de crédit, WH peut refuser unilatéralement et éventuellement sans notification préalable d'exécuter, entièrement ou partiellement, des ordres ou instructions. Lorsqu'un refus est exprimé, WH expliquera normalement les raisons au client.

WH peut refuser unilatéralement et éventuellement sans notification d'accepter ou d'exécuter tous les ordres qui semblent perturber les marchés financiers, soit d'une taille, d'un type ou d'un risque de crédit inhabituel ou excède les limites généralement autorisées par WH.

WH peut décider unilatéralement et éventuellement sans notification préalable d'imposer des restrictions sur votre compte. De telles restrictions incluent, mais ne sont pas limitées, des changements au niveau des marges, des limites, de la taille des ordres, de la taille des positions et du nombre de comptes.

Vous reconnaissez que les ordres et, particulièrement mais pas exclusivement, les ordres au prix du marché, ne peuvent pas toujours être annulés étant donné qu'ils sont soumis à une exécution immédiate et que l'ordre peut avoir été exécuté avant que la réception de l'annulation ne soit reçue et traitée par WH, un partenaire ou la bourse selon les circonstances. Si un ordre ne peut être annulé que partiellement, le client est tenu responsable pour la partie exécutée de l'ordre.

La procédure d'exécution des ordres est réalisée en accord avec la politique de meilleure exécution de WH. Les étapes finales dans la procédure, l'exécution et l'obtention d'un prix pour l'ordre, sont réalisées par l'exécuteur applicable nommé par WH et selon la politique de meilleure exécution de l'exécuteur. En transmettant un ordre à WH, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté la politique de meilleure exécution qui peut être trouvée sur le site web de WH.

WH, un partenaire ou une bourse ne sont pas sensés avoir reçu un ordre du client jusqu'à ce que cet ordre apparaisse sur la plateforme de trading du client portant son numéro d'ordre unique.

Toutes les transactions seront soumises aux règles, règlementations, coutumes et usages en vigueur (a) des bourses ou marchés sur lesquels elles sont directement ou indirectement exécutées et (b) des chambres de compensation et autres organismes d'autorégulation qui interviennent dans la transaction. Toutes les transactions sont aussi soumises aux lois, règles et règlementations nationales et internationales applicables.

Vous acceptez de supporter toutes les pertes provenant d'une possible mauvaise compréhension résultant de l'absence d'instructions écrites lisibles et compréhensibles sans ambiguïté.

Vous reconnaissez que WH se réserve le droit de refuser ou d'annuler, unilatéralement et éventuellement sans notification, des ordres qu'elle qu'en soit la raison. Ce droit concerne tous les ordres, y inclus, sans y être limité, les ordres qui ont été acceptés et identifiés avec leur numéro d'ordre unique.

3.2 Marge

Afin d'ouvrir une position sur marge, le client doit avoir la marge initiale requise sur son compte. La marge initiale varie d'un instrument financier à un autre instrument financier et peut être consultée dans les grilles de produits sur le site web de WH. WH se réserve le droit de changer unilatéralement et éventuellement sans notification préalable les marges requises. Le client est immédiatement tenu par tous les changements d'exigences de marge.

Pour maintenir une position ouverte, le solde du compte doit à tout moment être au moins égal à la marge requise. Le solde de tous les autres comptes que vous pourriez détenir n'est pas pris en compte. WH se réserve le droit, unilatéralement et éventuellement sans avertissement préalable, de liquider des positions au prix du marché au cas où (a) le compte ne satisfait plus les marges requises par la loi, WH, un partenaire ou une banque dépositaire, (b) le compte risque d'accuser un solde négatif et (c) des problèmes techniques imprévisibles empêchent l'exécution d'un programme organisé de gestion des risques sur les positions ouvertes. La décision de liquider une ou plusieurs positions au cours du marché ne peut en aucun cas donner lieu à des responsabilités pour WH en relation avec des pertes subies, des pertes d'opportunité ou d'autres types de conséquences néfastes perçues ou réelles.

Certains investisseurs pensent que leur courtier doit les contacter avant qu'un appel de marge prenne effet et que les positions sur le compte puissent être liquidées sur le compte. Ce n'est pas le cas. La plupart des courtiers chercheront à informer leurs clients mais ils ne sont pas obligés de le faire. Même si votre courtier vous a contacté vous spécifiant la date ou l'heure à laquelle l'appel de marge devra être couvert, le courtier peut toujours, dicté par les circonstances de marché et à sa propre discrétion, liquider les positions sans notification préalable.

Le client ne peut pas choisir quelles positions seront liquidées pour couvrir l'appel de marge. Ce choix est effectué par WH, un partenaire ou la banque dépositaire.

Le droit de liquider, unilatéralement et éventuellement sans notification préalable, des positions ouvertes afin de remettre le compte à l'intérieur des marges prévues ne peut être interprété comme une obligation de WH de le faire. Toutes les liquidations sont réalisées au prix du marché en vigueur et seulement dans la mesure du possible. WH ne peut pas et ne garantie pas que les liquidations pourront être réalisées sans générer des soldes négatifs.

Les instruments financiers qui fonctionnent sur base d'un levier peuvent aboutir à un solde négatif sur votre compte. Vous êtes légalement responsable de couvrir entièrement tout solde négatif sur votre compte. Des soldes négatifs doivent être couverts sans exception endéans cinq jours ouvrables.

Le recouvrement d'un solde négatif s'effectue conformément à la loi régissant cette procédure.

Toute protection relative au solde négatif imposée par la loi ou par les autorités de surveillance compétentes est appliquée aux clients non professionnels.

3.3 Supervision

Vous acceptez de notifier immédiatement à WH toute contestation soit sur votre compte, votre plateforme de trading, vos relevés de compte ou toute autre forme de rapport, tout élément sortant de l´ordinaire, sans tenir compte que l´élément soit en votre faveur ou non. Ces éléments comprennent, sans être exhaustif, des positions erronées et des ordres erronés, dupliqués ou manquants.

Vous êtes obligé de vérifier personnellement tout rapport ou relevés liés aux ordres dans un délai maximum de 24 heures après le placement de l'ordre.

Vous êtes obligé d'informer WH sans délai au cas ou de l'information que vous attendiez (p.ex. confirmation d'ordre, relevé de compte …) n'arrive pas. Vous êtes obligé de notifier à WH toutes autres irrégularités dans les 24 heures après réception de l'information. Un relevé de compte est considéré comme reçu dès qu'il est mis à votre disposition. Sans avis contraire à WH dans les 24 heures, tous les rapports et relevés sont considérés comme étant accepté sans condition par le client. Si vous notifiez WH endéans la limite spécifiée et si WH est responsable de la divergence, votre compte sera crédité ou débité pour le montant total de la divergence.

Les divergences seront corrigées par WH. Vous comprenez et acceptez de ne pas placer d´ordre ou d´intervenir de quelle que manière que ce soit avant d´avoir contacté le support desk de WH et avant d´avoir convenu d´un plan d´action avec un membre du support desk. Si vous intervenez avant ou sans accord avec ce plan d´action, vous êtes tenu pour seul et entièrement responsable pour toutes les pertes et dommages directs et indirects.

Dans tous les cas où WH est considéré comme responsable, notre responsabilité sera limitée aux pertes qui résultent directement de l'erreur de WH. En aucun cas, WH ne peut être tenu responsible pour les dommages indirects, pertes de revenus ou prejudices à la réputation. WH ne compensera jamais les clients pour ne pas avoir été capable de realiser un profit ou d´éviter une perte.

Vous autorisez WH á corriger, sans notification ou accord préalable, d´éventuelles erreurs sur votre compte, incluant, sans être exhaustif, des doubles comptabilisations.

3.4 Nantissement et liquidation

Toutes les liquidités, instruments financiers et autres formes de propriété détenu sur l'un de vos comptes WH, y compris les comptes sur lesquels vous détenez un intérêt, feront l'objet d'un droit de nantissement général pour le remboursement de toutes vos dettes et l'acquittement de vos autres obligations envers WH, de quelque manière que ce soit et indépendamment à ce que vous ayez ou non mis ces actifs en garantie. La levée des actifs garantis est précisée par les lois applicables. WH se réserve le droit de déterminer, à sa propre discrétion, quels instruments financiers et autre propriété doivent être vendus et/ou achetés en exécution du nantissement de WH.

Les circonstances conduisant à la liquidation d'un compte incluent, sans être exhaustif, au non-paiement par le client de commissions dues, la non délivrance d'actions en bonne et due forme, le dépôt d'une requête de faillite du ou contre un client ou la mort d'un client. Le client est responsable de tous les coûts, commissions et pertes éventuelles résultant de toutes les actions prises par WH pour liquider le compte et pour annuler des ordres ouverts.

4 SERVICES ELECTRONIQUES

4.1 Fourniture de services électroniques

Aux fins de la présente convention, les services électroniques de WH sont définis comme étant tout produit électronique ou interactif, plateforme de trading ou service offert par WH permettant aux clients de WH de: (1) communiquer via WH ou tout fournisseur de services externe agréé, (2) obtenir des informations ou des cotations auprès de WH ou d'un fournisseur de services externe agréé, ou (3) d'envoyer des ordres via WH ou un fournisseur de service tiers autorisé, et (4) consulter les informations concernant les services et les comptes.

WH se réserve le droit d'étendre ses services électroniques avec de nouvelles fonctionnalités, d'annuler ou remplacer les fonctionnalités existantes et, si applicable, de remplacer un service par un autre.

WH n'a aucune obligation de dispenser des formations ou de l'assistance en relation avec votre utilisation des services électroniques de WH. Dans le cas où WH déciderait, à sa propre discrétion, d'offrir de telles formations ou de l'assistance, ces formations ou assistance vous seraient fournies à vos propres risques. WH ne serait pas tenu responsable de de pertes (in)directes résultantes (a) de la mauvaise utilisation de la plateforme de trading ou d'autres services électroniques, ou (b) d'un manque de connaissance de la part du client tel que requis par l'article « Obligation de diligence du client » de ces conditions générales.

Vous reconnaissez que le réseau internet ne constitue pas un moyen de communication sûr pour la transmission d'informations confidentielles. Vous reconnaissez également que WH ne peut pas être tenu responsable de tout retard éventuel dans la réception ou l'envoi d'informations via les canaux électroniques que vous avez choisi d'utiliser. Ces canaux incluent, sans être exhaustif, votre fournisseur de service Internet.

En dépit de tous les efforts et moyens investis par WH et ses partenaires pour la qualité et la continuité des services électroniques, il est possible que ces services deviennent indisponibles momentanément. Des parties substantielles de l'infrastructure technologique supportant les services électroniques de WH sont hors du contrôle de WH. Bien que WH s'efforce de notifier les clients préalablement de

CONDITIONS GENERALES - CONVENTION

l'indisponibilité de tout service, cela ne peut être garanti. Vous comprenez et acceptez que l'utilisation des services électroniques est à vos propres risques et que vous ne tiendrez pas WH responsable pour tout type de perte.

Vous comprenez et acceptez que, en cas de survenance d'interruption d'un service, il se peut que vous ne soyez pas en mesure d'annuler un ordre ouvert, il se peut que vous ne soyez pas en mesure de déterminer si un ordre a été exécuté et il se peut que vous ne soyez pas en mesure de clôturer une position ouverte. Si possible, WH affichera des messages d'alerte sur la plateforme de trading et le client est tenu de prêter attention à ces messages d'alerte.

WH essayera d'établir, dans la mesure du possible, le statut de chaque ordre en contactant la bourse ou d'autres parties concernées. Les clients détenant des positions ouvertes peuvent contacter le support desk de WH par téléphone ou e-mail. Les clients qui ne détiennent pas de positions attendent jusqu'à ce que le service électronique soit de nouveau disponible.

4.2 Mot de passe et sécurité

Vous déclarez être le seul utilisateur autorisé du service électronique lié au compte. Vous êtes seul responsable pour la sécurité et l'utilisation de vos informations d'utilisateur, comprenant, sans être exhaustif, identifiant, mot de passe et numéro de compte. La communication de vos informations d'utilisateur à une partie tierce implique des risques significatifs. Vous n'êtes pas autorisé à communiquer vos informations d'utilisateur à une partie tierce. Vous restez responsable sans limitation et sans exception pour toutes les pertes subies sur votre compte en cas où vous communiquez vos informations d'utilisateur à une tierce partie.

Vous êtes seul et entièrement responsable pour toute activité, incluant les ordres, liés à l'usage fait de vos informations d'utilisateur par vous-même ou une partie tierce (non-) autorisée. La seule exception est contenue à l'article 4.6. de ces conditions générales.

4.3 Données de marché et cotations

Les cotations et autres données de marché auxquelles vous pouvez accéder sont obtenues de services indépendants que WH considère comme fiables. Néanmoins, WH ne peut garantir l'exactitude de ces cotations et données. En conséquence, WH n'est pas tenu responsable pour toutes les pertes ou opportunités manquées résultant de votre utilisation des cotations et des données fournies.

Pour les instruments financiers échangés en dehors de la bourse, il est possible, dues aux conditions de marché, que la différence entre le prix de l'offre et de la demande augmente au-delà de la différence détaillée dans la grille des produits. Les conditions de marché peuvent aussi conduire à l'indisponibilité temporaire du prix de l'offre et de la demande.

Vous déclarez que toute information de marché, cotation ou autre contenu fourni par WH gratuitement ou contre paiement est exclusivement réservée à votre propre utilisation et ne peut pas être distribuée ou publiée sous quelque forme que ce soit à des tierces parties.

Les bourses vous fournissant des prix de marché en temps réel distinguent les utilisateurs professionnels et non-professionnels de leurs prix de marché. Les critères définissant un utilisateur non-professionnel peuvent varier légèrement d'une bourse à une autre et peuvent évoluer. Un utilisateur non-professionnel respecte les critères suivants :

Vous n'êtes pas un membre d'une bourse

Vous n'avez pas comme activité principale un objectif impliquant le trading

Vous n'êtes pas enregistré comme trader professionnel ou conseiller en investissement auprès d'une bourse, d'un régulateur ou d'une association professionnelle

Vous ne recueillez pas les prix de marché directement ou indirectement en faveur d'une institution financière

Vous ne recueillez pas les prix afin de gérer les avoirs d'une tierce partie

Vous recueillez les prix de marché uniquement pour une utilisation personnelle, non-commerciale, afin de gérer vos avoirs personnels.

Si vous êtes un utilisateur professionnel des données de marché ou si vous en devenez un, vous devez en informer WHS par écrit.

4.4 Pertes dues à des événements extraordinaires

WH ne peut être tenu responsable pour toute perte, de nature directe ou indirecte, due à des événements en dehors du contrôle de WH. De tels événements incluent, sans être exhaustif, les restrictions gouvernementales, les décisions judiciaires, les changements de règles et réglementation des bourses et des marchés, les guerres, les émeutes, les grèves, les incendies, les inondations, les catastrophes naturelles, les conflits sociaux, les pannes d'électricité, l'interruption des marchés ou des bourses, la volatilité extrême du marché, les volumes de négociation extrêmes; le vol (y compris interne); le mauvais fonctionnement ou l'interruption illégale de toute transmission ou communication des transactions ou des ordres, l'interruption des lignes de communication, toute panne informatique et tout problème, interruption lié au matériel informatique et faillite de parties tierces telles que les bourses, exécuteurs et banques dépositaires. WH ne peut être tenu responsable pour toute perte totale ou partielle de l'argent ou d'instruments déposés et la perte potentielle de revenus qui en dérivent, quel que soit l'incident survenant auprès de ces exécuteurs et dépositaires.

4.5 Suspension ou annulation

Vous reconnaissez que WH se réserve le droit de suspendre ou d'annuler, unilatéralement et éventuellement sans notification préalable, l'accès du client aux services électroniques. WH informera le client dès que possible par écrit (e-mail, fax ou lettre) de la suspension ou de l'annulation. Dès réception de cette notification, le client s'abstiendra d'essayer d'utiliser les services électroniques. L'usage des services électroniques peut être repris seulement après réception de l'autorisation écrite de WH. Le client utilisant ou essayant d'utiliser les services électroniques pour tout autre usage que les fins prévues sera sujet à des actions en justice.

4.6 Notification d'utilisation non autorisée

Vous acceptez que pour avoir le droit d'utiliser les services électroniques de WH, vous informerez immédiatement WH par écrit si (1) vous avez placé un ordre via les services électroniques et vous ne le voyez pas apparaître sur votre plate-forme de trading; (2) vous avez un ordre exécuté et vous ne voyez pas cette transaction le jour ouvrable suivant sur le relevé de compte; (3) vous voyez apparaître sur le relevé de compte une transaction que vous n'avez pas effectuée ou vous constatez tout rapport conflictuel similaire; (4) vous vous apercevez de tout usage non autorisé de vos informations d'utilisateur ou autre produit ou service mis à votre disposition. A défaut de notifier WH dans les deux heures par écrit après qu'un des événements susmentionnés se produise, vous reconnaissez que WH ne sera nullement responsable et ne pourra pas être tenu pour tel à votre égard ou à l'égard d'un tiers formulant une revendication par votre intermédiaire, de toute revendication relative au traitement, à la mauvaise gestion ou à la perte d'un ordre. WH n'aura aucune responsabilité pour les pertes de nature directe ou indirecte.

4.7 Protection relative aux droits d'auteur et marques

Toute information, au sens le plus large, des mots tels que textes, graphiques, fichiers téléchargeables, formulaires, logiciels, etc sont sujet droit d'auteur et appartiennent à WH ou à des parties tierces. Le client n'acquiert aucun droit à l'information. L'information ne peut qu'être copiée ou distribuée sans le consentement préalable de WH ou de celui des parties tierces auxquelles ces droits appartiennent.

Si vous téléchargez quelque chose à partir des sites web de WH ou des liens de téléchargement, une licence d'utilisation du contenu téléchargé vous est temporairement accordée conformément à ces conditions d'utilisation. WH ne vous cède pas un titre de propriété sur le contenu. Vous possédez le support sur lequel le contenu téléchargé est enregistré mais WH conserve l'entière et inconditionnelle propriété sur le contenu et tous les droits de propriété intellectuelle y relatifs. Vous ne pouvez redistribuer, vendre, décompiler, rétroconcevoir, désassembler ou réduire de quelque autre manière que ce soit le contenu en une forme compréhensible par un être humain.

Les marques de fabrique, logos et marques de service apparaissant sur les sites web et supports de WH, les plateformes et matériels de WH sont soit détenus par WH ou sont la propriété de tiers. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser ces marques de fabrique, logos et marques de service sans le consentement préalable écrit de WH ou des tiers qui possèdent les droits.

4.8 Propriété de l'information que vous fournissez

Toute communication ou information concernant le trading d'instruments financiers ou l'utilisation de plateformes de trading que vous transmettez à WH de votre propre initiative par email, forum ou autres canaux, y compris, sans être exhaustif, les données, questions, commentaires, suggestions et autres semblables seront traités comme des éléments non confidentiels et ne faisant pas l'objet d'un droit de propriété. Tout ce que vous transmettez ou publiez devient la propriété de WH ou de ses sociétés liées et peut être utilisé à toutes fins, y compris, sans que cette liste ne soit exhaustive, la reproduction, la divulgation, la transmission, la publication, la diffusion et l'affichage, sans qu'aucune compensation ne vous soit due.

4.9 Trading automatisé

Le fait de générer automatiquement des ordres au moyen d'une plateforme de trading programmable exige une infrastructure technologique complexe (stabilité du PC, télécommunications, ...) dont chaque composant doit fonctionner sans faille. La plupart de ces composants se trouvent hors de la sphère de contrôle de WH. En conséquence, WH rejette donc toute responsabilité pour d'éventuels problèmes pouvant émaner de défauts de fonctionnement d'un ou de plusieurs composants se trouvant hors de la sphère de contrôle de WH.

Il est fortement recommandé que vous observiez en continu le statut des ordres que vous avez placés ou générés via le trading automatisé.

4.10 Ordres conditionnels

Les plateformes de trading permettent le placement d'ordres conditionnels. Cela signifie qu'il est possible d'introduire simultanément plusieurs ordres avec différents critères sur un même instrument financier. Par exemple, un 'bracket order'. Après l'exécution d'un des ordres, l'autre est annulé automatiquement. Le client qui place les limites et/ou les stops de ses ordres conditionnels très proches l'un de l'autre est conscient de la possibilité que plus des ordres conditionnels soient exécutés. Ces ordres sont valables, et restent dans le compte du client qui comprend et accepte cette éventualité.

Titulaire	**Co-titulaire** *si applicable*
✕ _____ __/__/____ Signature Date	✕ _____ __/__/____ Signature Date

Notice des Risques

WH Selfinvest S.A. (ci-après “WH”), est également le propriétaire des marques Freestoxx, Freefutures et Investui et le prestataire de services portant le même nom.

Cette Notice des Risques est un rappel non exhaustif de l’ensemble des risques liés au trading d’instruments financiers avec ou sans effet de levier. Le trading est une activité risquée. Ne tradez qu’avec de l’argent que vous êtes prêt à perdre. Ne tradez pas, par exemple, avec des fonds destinés à votre retraite, de l'argent emprunté ou des fonds nécessaires au maintien de votre train de vie quotidien. Méfiez-vous des publicités qui mettent en avant le potentiel de gain important offert par le trading.

Le trading requiert une connaissance des marchés financiers et des stratégies et techniques de trading. Vous devez accumuler de l’expérience, agir de façon très prudente à chaque pas et prendre suffisamment de temps pour gérer vos placements.

Le trading peut entraîner la perte totale de votre investissement initial. Le trading avec effet de levier et la vente à découvert peuvent entraîner des pertes supérieures à votre investissement initial. A l’exception des instruments CFD-Forex dans des circonstances normales, il s’agit d’une dette que vous devez à votre courtier et que vous devez couvrir sans délai comme indiqué dans les conditions générales. Toute protection relative au solde négatif imposée par la loi ou par les autorités de surveillance compétentes est appliquée aux clients non professionnels. La protection du solde négatif comprend le résultat de la transaction et le coût de la passation des ordres. La protection du solde négatif ne comprend pas les coûts ou les abonnements que le client a acceptés et qui ne sont pas directement liés à la passation des ordres. Il s'agit par exemple, mais pas exclusivement, des abonnements aux cotations en temps réel, des abonnements aux plateformes d'ordres et des frais de transfert d'argent.

Une baisse de valeur des positions ouvertes peut vous obliger à devoir apporter des fonds supplémentaires pour éviter leur liquidation forcée. La vente à découvert comme stratégie accroît le risque de pertes considérablement car la valeur de l’instrument que vous devez racheter pour clôturer votre position peut théoriquement monter sans limite.

Au vue de ces risques, vous ne devez que passer des ordres sur futures, options, actions, contrats pour la différence (CFD-Forex) si vous comprenez les caractéristiques de ces instruments financiers et seulement si vous réalisez l’envergure total des risques auxquels vous vous exposez. Le trading de ces instruments ne convient pas à chaque membre du public.

Vous devez bien réfléchir si le trading est une activité qui vous convient ou pas. Cette décision doit être prise en fonction de votre propre connaissance et expérience, vos objectifs et ressources financières ainsi que toutes autres considérations pertinentes.

1. Effet de levier

Les transactions utilisant du levier et faites dans le cadre des futures, options, actions et CFD-Forex peuvent impliquer un degré de risque élevé. Le montant de la marge initiale est réduit par rapport à la valeur de l’instrument sous-jacent. Les transactions subissent donc un effet de levier. Une variation relativement limitée du marché peut avoir un impact proportionnellement plus important sur la valeur de votre compte. Ceci peut jouer en votre faveur ou en votre défaveur. Il se peut que vous perdiez totalement votre marge initiale ainsi que d’autres fonds que vous aurez déposés. Si le marché évolue contre votre position ou si les niveaux de marge augmentent, il se peut que vous deviez verser des sommes additionnelles sous un délai court pour pouvoir maintenir votre position. A défaut de satisfaire à une demande de fonds supplémentaire dans le délai prescrit, votre position peut être liquidée à perte et vous serez responsable de tout déficit en résultant, à l’exception du cas des instruments CFD-Forex dans des circonstances normales. Le choix d’utiliser du levier ou pas est uniquement le vôtre. Ce n’est pas une obligation.

2. Ordres et stratégies de réduction du risque

Le fait de placer certains ordres (p.ex. les ordres ‘stop’ ou les ordres 'stop limite') destinés à limiter les pertes à des montants donnés ou de simplement compter sur les procédures de liquidation de votre courtier peut ne pas avoir l'effet escompté étant donné que les conditions de marché peuvent rendre l’exécution de ces ordres impossible ou peuvent rendre l’exécution avec un minimum de glissement impossible. Les stratégies faisant usage de combinaisons de positions, telles que ‘spread’ et ‘straddle’ peuvent être aussi risquées que de simples positions nettes acheteuses ou vendeuses.

3. Conditions et caractéristiques des instruments

Il est de la responsabilité du client de s’informer en détail des conditions et des caractéristiques des instruments financiers qu’il a l’intention de négocier. Les conditions et caractéristiques d’un instrument financier peuvent subir des modifications qui reflètent des changements dans le marché.

4. Marché des devises

Les échanges de devises ne s’effectuent pas à travers un marché central organisé sur la base d’un prix unique. Les contreparties affichent des prix et les traders peuvent prendre ou laisser ces prix. Il n’y a pas de cours officiel car il n’y a pas d’organisme central qui organise et enregistre toutes les transactions.

5. Suspension/restriction de négociation et prix

Les conditions de marché (p.ex. manque de liquidité) et/ou l'application de règles particulières à certains marchés peuvent accroître le risque de perte étant donné qu'elles peuvent rendre impossible la réalisation de transactions ou la liquidation de positions.

6. Espèces et instruments déposés

Vous devez vous familiariser avec les systèmes de protection couvrant les espèces et instruments que vous déposez dans le cadre de transactions (inter)nationales particulièrement en cas d'insolvabilité ou de faillite d'un courtier ou d'une banque dépositaire. Récupérer votre argent ou vos biens peut être régie par une législation spécifique ou par des règles locales. Dans certaines juridictions, des avoirs vous appartenant peuvent être partagés proportionnellement à des fins de compensation en cas de déficit.

7. Comptes globaux

Les comptes globaux sur lesquels résident votre argent ne sont pas détenus au nom des clients mais au nom du courtier avec dénomination mentionnant avoirs clients. Les avoirs des clients sont ségrégués des avoirs de WH. De plus, les banques dépositaires ne connaissent pas l'identité des clients ou la répartition de leur argent. Afin d'identifier à tout moment et de manière individuelle la répartition de l'argent des clients, toutes les opérations des clients sont enregistrées sur un compte individuel pour chaque client. Ceci permet à WH de connaître à tout moment l'allocation précise des fonds par client ainsi que leur localisation auprès de chaque banque dépositaire.

8. Commissions, spreads et autres frais

Avant de trader vous devez vous familiariser avec l'ensemble des commissions, spreads, charges et autres frais qui seront appliqués sur votre compte et sur vos transactions. Nous vous renvoyons en particulier au document d'information sur la divulgation ex ante des coûts et des frais. Ces coûts et frais affecteront votre bénéfice net ou vos pertes.

9. Transactions dans d'autres juridictions

Effectuer des transactions sur des marchés dans d'autres juridictions peut vous exposer à des risques additionnels. Ces marchés peuvent être soumis à une réglementation offrant aux investisseurs une protection limitée. Avant de trader, vous devez vous informer sur les règles applicables à vos transactions. Votre régulateur local peut ne pas pouvoir imposer ses propres règles dans la juridiction dans laquelle vous réalisez vos transactions.

10. Risque de change

Les profits ou les pertes découlant des transactions réalisées, dans votre juridiction ou dans une juridiction étrangère sur des instruments financiers libellés en devises étrangères seront affectés par les fluctuations sur les taux de change dans le cas ou ces profits ou pertes doivent être convertis dans la devise de base de votre compte ou dans une autre devise.

11. Négociations et systèmes de routage électroniques

Les transactions reposant sur des systèmes électroniques sont soumises aux règles des marchés ou fournisseurs proposant le système et/ou diffusant les prix des instruments financiers. Avant d'effectuer des transactions au moyen d'un système électronique, étudiez attentivement ces règles. Il peut y avoir des différences, par exemple, dans les procédures de matching d'ordres, les pratiques de cotations de prix, les conventions sur le prix d'ouverture et de clôture et la politique applicable en cas d'erreur de transaction. Avant d'effectuer des transactions vous devez vous mettre au courant sur les conditions sous lesquelles votre accès à un système électronique peut être autorisé ou résilié ainsi que les types d'ordres pouvant être effectués. Tous ces paramètres ont un impact sur le risque auxquels vous vous exposez en utilisant un système électronique. En plus, chaque système électronique a ces risques propres comme p.ex. des risques liés à l'accès au système, à sa rapidité et à la sécurité.

12. Risque associé à une panne de système

Le fait de négocier au moyen d'un système électronique de négociation ou de routage des ordres vous expose aux risques associés à une panne du système ou de l'un de ses composants. En cas de panne du système ou de l'un de ses composants, il est possible que vous ne puissiez plus introduire de nouveaux ordres, exécuter les ordres existants ou modifier ou annuler les ordres introduits précédemment. Une panne d'un système ou de l'un de ses composants peut également engendrer la perte des ordres ou de la priorité d'un ordre.

13. Transactions hors bourse

Les sociétés peuvent effectuer des transactions hors bourse. Il se peut que la société avec laquelle vous traitiez soit votre contrepartie dans le cadre d'une transaction. Il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position existante, d'évaluer sa valeur, de déterminer un prix équitable ou d'évaluer l'exposition au risque. Pour ces raisons, ces transactions peuvent impliquer un risque plus élevé. Les transactions hors bourse peuvent être moins réglementées ou être soumises à un régime réglementaire spécifique. Avant d'entreprendre de telles transactions, vous devez prendre connaissance des règles applicables et des risques que vous encourez.

14. Liquidité

La liquidité se réfère à la capacité de pouvoir acheter ou vendre un instrument financier. Généralement, plus il y a d'ordres présents et plus la liquidité est importante. Plus la liquidité est importante, plus il est probable qu'un ordre sera exécuté rapidement et à un bon prix. Il peut y avoir moins de liquidité en dehors des heures de marchés ou à des moments dans la journée. Il se peut donc qu'un ordre soit partiellement exécuté ou pas du tout et souvent à un prix inférieur. Certains instruments ont des ordres d'exécution sur 24h/5jrs alors que d'autres instruments ont l'ordre d'exécution limitée à des heures de marché spécifiques.

15. Volatilité

La volatilité se réfère aux variations de prix que subissent des instruments financiers. Plus la volatilité d'un instrument est importante, plus son prix varie. A des moments, la volatilité peut être telle que des ordres ne peuvent plus être, ou que partiellement, exécutés. La volatilité est différente

d'un instrument financier à un autre. Avant de placer des ordres assurez-vous que la volatilité de l'instrument sur lequel vous voulez placer des ordres soit acceptable pour vous.
En tant qu'investisseur actif, vous recherchez la liquidité et la volatilité. Néanmoins, soyez conscient des risques liés à une absence de liquidité ou à un changement important de la volatilité résultant de conditions de marché non prévisibles, de mouvements de prix soudains, d'afflux d'ordres, etc.
a) De gros volumes peuvent provoquer des retards dans l'exécution des ordres ou des prix d'exécution significativement différents des prix au moment du passage de l'ordre.
b) L'exécution d'ordres, y compris l'exécution manuelle, peut être arrêtée ou limitée pendant les moments de forte volatilité.
c) Les ordres au marché doivent être exécutés immédiatement et de ce fait, ils peuvent être exécutés à des prix et à des quantités qui diffèrent des prix lors du passage de l'ordre.
d) Les ordres limite doivent être exécutés aux prix demandés. Il est donc possible qu'un ordre ne soit pas exécuté ou qu'il le soit seulement après un délai.
e) Tenez compte du fait que même les systèmes les plus performants de routage et d'exécution d'ordres peuvent subir des interruptions ou des ralentissements en cas d'extrême volatilité. A ces moments il se peut que vous n'arriviez pas à joindre votre courtier par téléphone.
f) Bien que WH estime que son système et ceux de ses banques dépositaires, courtiers et autres partenaires soient adaptés pour servir les clients pendant les moments d'extrême volatilité, il n'y a aucune garantie que ces systèmes ne soient pas surchargés et fournissent de ce fait un service moins efficace que celui offert d'habitude.
g) Annuler, modifier ou placer un ordre deux fois ou plus, peut provoquer des exécutions multiples. Vous placez vos ordres. Vous êtes responsable de TOUS les ordres que vous placés.

16. Non-continuité et 'sauts'

Le prix d'ouverture n'est pas nécessairement proche du prix de clôture de la veille. Les prix peuvent également évoluer de façon discontinue. Les 'sauts' de prix, positifs ou négatifs, peuvent être significatifs et à votre désavantage. Les devises étant un exemple typique d'un instrument financier dont les prix à moment peuvent évoluer de façon non-continue. Avant de placer des ordres, vérifiez si l'instrument, sur lequel vous voulez placer des ordres, est susceptible de connaître des 'sauts' de prix et si ces 'sauts' sont acceptables pour vous.

17. La fourchette (le 'spread')

La fourchette se réfère à la différence entre le prix auquel vous pouvez acheter (la demande) et le prix auquel vous pouvez vendre (l'offre). Plus la fourchette est large, moins l'instrument est intéressant à trader car plus grand doit être le mouvement de prix pour que le point mort d'une position ouverte soit atteint.

AGREMENT DE COMPTE JOINT

LU / JT / ALLPROD / FR / 11.07.2014

A: WH

Considérant que vous gérez un compte joint pour les soussignés, les soussignés conviennent conjointement et solidairement que chacun d'eux sera habilité au nom du compte joint à acheter, vendre et négocier de quelque autre manière que ce soit, par votre intermédiaire, en votre qualité de courtiers, des options, des contrats à terme, des contrats futures, d'autres titres et marchandises, des marges ou autres; à recevoir au nom du compte joint des demandes, des notifications, des confirmations, des rapports, des extraits de compte et des communications de toutes natures; à recevoir au nom du compte joint des espèces, des titres et des biens de toute nature et à en disposer; à conclure au nom du compte joint des accords relatifs à tous les éléments susmentionnés; à résilier, modifier ou renoncer à leurs dispositions et, généralement, à traiter avec vous au nom du compte joint entièrement et complètement comme si chacun des co-titulaires détenait seul le compte, le tout sans qu'une notification ne doive être effectuée à l'autre ou aux autres partie(s) co-titulaire(s) du compte. Vous êtes autorisés à suivre les instructions de n'importe lequel des soussignés pour tout ce qui touche au compte joint que vous gérez et à effectuer les livraisons d'une partie ou de l'ensemble des titres détenus sur le compte joint à n'importe lequel des soussignés ou conformément aux instructions reçues de l'un d'eux et à effectuer les paiements de certaines ou de l'ensemble des sommes disponibles à n'importe quel moment ou périodiquement sur le compte joint à n'importe lequel des soussignés ou à suivre leurs instructions et tous leurs ordres dans ce cadre, même si ces livraisons et/ou paiements sont effectués en faveur du co-titulaire ayant donné l'instruction plutôt qu'en faveur du compte joint des soussignés. Indépendamment de ce qui précède, WH se réserve le droit d'insister pour obtenir des instructions écrites portant la signature de toutes les parties ayant un intérêt sur le compte dans le cas où les instructions reçues demandent la réalisation d'un changement de propriété des fonds et/ou des titres. En cas de livraison de titres et de réalisation de paiements en faveur de l'un des soussignés, comme susmentionné, vous ne serez nullement tenus et il ne sera nullement de votre devoir de vous informer de la raison ou de l'adéquation de la demande de livraison de titres ou de paiement de sommes. Vous ne serez par ailleurs pas tenus de contrôler l'utilisation ou la destination des titres et/ou des sommes ainsi livrés ou versées à l'un des soussignés ou sur son ordre. L'autorisation ainsi conférée demeurera en vigueur jusqu'à ce que sa révocation écrite vous soit notifiée à votre nom à votre siège principal.

La responsabilité des soussignés à l'égard du compte joint est conjointe et solidaire. Les soussignés conviennent également conjointement et solidairement que tous les avoirs que vous possédez ou détenez à tout moment pour l'un ou pour plusieurs des soussignés font l'objet d'un nantissement en votre faveur afin de libérer les soussignés des obligations liées au compte joint. Ce nantissement vient s'ajouter et ne se substitue pas aux droits et aux recours que vous possédez de quelque autre manière que ce soit.

Les soussignés conviennent qu'en cas de décès de l'un d'eux, le survivant ou les survivants vous en informera(ont) immédiatement par écrit et vous êtes autorisés, avant ou après réception de cette notification, à prendre des mesures, réclamer des documents et des renonciations aux droits de succession et aux impôts nationaux, retenir une partie de et/ou limiter les transactions sur le compte si vous estimez que cette mesure est nécessaire pour vous protéger contre toute taxe, responsabilité, pénalité ou perte aux termes des lois présentes ou à venir ou à tout autre titre. La succession du soussigné décédé sera responsable et chacun des survivants continuera à être redevable conjointement et solidairement à votre égard pour tout solde débiteur net ou toute perte subis sur le compte pour quelque raison que ce soit, découlant de la réalisation des transactions entamées avant la réception de la notification écrite du décès du décédé ou encourus dans le cadre de la liquidation du compte ou de la définition des intérêts des parties respectives.

*(**A**)	☐	Les soussignés ont l'intention expresse de créer un fonds ou compte en tant que co-titulaires avec droits de survie et non pas en tant que titulaires en commun. En cas de décès de l'un des soussignés, l'ensemble des intérêts relatifs au compte joint sera assigné au survivant ou aux survivants, selon les mêmes conditions que précédemment, sans pour autant libérer de quelque manière que ce soit la succession du décédé des responsabilités énumérées au paragraphe précédent.
*(**B**)	☐	En cas de décès de l'un des soussignés, les intérêts relatifs au compte à la clôture des négociations le jour du décès du décédé (ou le jour ouvrable suivant si le jour du décès n'est pas un jour ouvrable) seront répartis comme suit: _____ ou son patrimoine _____ % _____ ou son patrimoine _____ % Titulaire du compte Co-titulaire du compte

* Veuillez cocher l'option (A ou B) de votre choix et signer en bas de page. Si vous avez coché le paragraphe (B), complétez les noms et les pourcentages relatifs aux intérêts détenus par chaque partie.

Les taxes, coûts, frais et autres charges couverts par un nantissement ou payables à partir du compte en conséquence du décès du décédé ou de l'exercice par sa succession ou ses représentants de tout droit relatif au compte sera, dans la mesure du possible, déduit de l'intérêt relatif à la succession du décédé. Cette disposition ne libère nullement la succession du décédé de toute responsabilité aux termes du paragraphe (A) ci-dessus.

Sous réserve des dispositions à ce sujet, tous les avis ou communications destinés aux soussignés concernant le compte joint seront adressés à l'adresse indiquée dans le formulaire de demande d'ouverture de compte. Chacun des soussignés a signé la demande d'ouverture de compte et les Conditions Générales couvrant, en plus des dispositions ci-présentes, les termes relatifs à la détention du compte.

Salutations sincères,

Titulaire	**Co-titulaire**
✕ _____ __/__/____	✕ _____ __/__/____
Signature Date	Signature Date